

## Compte rendu du groupe de travail DGRH avec les organisations syndicales sur la mise en place de la formation pour les stagiaires PsyEN.

Outre la FSU (SNES et SNUIPP), étaient présents l'UNSA, Le SGEN, FO et le SNALC. Avant l'examen du projet d'arrêté, la FSU a demandé qu'une liste complémentaire soit ouverte afin de permettre d'avoir une liste principale de lauréats aux concours complète s'il y a des désistements. La DGRH argumente sur un probable refus du contrôleur de gestion mais s'engage à vérifier que les lauréats aux concours n'aient pas été reçus à deux des trois concours de psyEN (ex concours réservé et concours interne).

Le projet d'arrêté fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des PsyEN stagiaires a été présenté aux organisations syndicales.

Si nous nous sommes félicités de la tenue de ce GT que nous réclamions depuis plusieurs mois, la FSU a proposé des amendements pour améliorer le contenu de l'arrêté. Il nous semble en effet essentiel que la formation soit bien cadrée afin que l'ensemble des stagiaires sur les différents centres bénéficient d'une même formation de qualité et d'un réel accompagnement pour leur permettre de s'approprier les attendus du métier dans le champ d'exercice particulier de l'Ecole.

Les modalités et l'organisation des différents temps de formation ne doivent pas être laissés à la discrétion des universités afin d'obtenir une homogénéité sur l'ensemble des sites de formation. Pour la FSU, le volume horaire dans les centres de formation doit être au minimum de 380h et le temps en ESPE ne doit pas excéder 100h. Nous avons interrogé la DGRH sur les modalités de désignation des tuteurs qui doivent exercer dans la même spécialité pour la pratique accompagnée. Une souplesse doit être laissée aux stagiaires pour choisir le lieu de stage afin de faciliter leur organisation personnelle.

Concernant les modalités d'évaluation et l'obtention du CAFPsyEN, une circulaire va suivre. La FSU a proposé que l'évaluation des stagiaires soit cadrée, à la fois dans un souci de transparence et d'égalité de traitement pour les stagiaires et d'objectivation pour les formateurs.

La FSU a demandé la création d'un comité de suivi sur la mise en place de la formation et sur la préparation des prochains concours. En outre, une circulaire sera élaborée afin de définir le contenu et les modalités pour passer d'une spécialité à l'autre pour les collègues qui le souhaiteraient.

Un prochain GT aura lieu concernant les modalités d'accès aux fonctions de DCIO